

GROUPE DES ROCHERS | CGA | inc

Le Visionnaire CGA

Modification du taux de TPS à partir du 1er juillet 2006

Suite au dernier budget fédéral du 2 mai dernier, il y aura une modification touchant la TPS à partir du 1 juillet 2006.

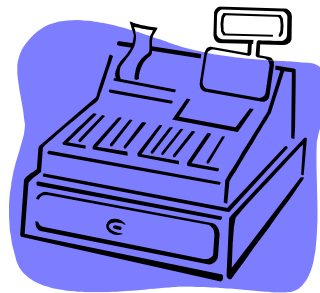
Le taux actuellement de 7% passera à 6% - une réduction de 1%.

Il sera important d'effectuer la modification à votre logiciel de comptabilité.

Pour vous simplifier la vie, vous trouverez ci-joint deux documents qui expliquent comment procéder pour les logiciels ACOMBA (Fortune 1000) & Simple Comptable (ACCPAC).

En cas de difficulté n'hésitez pas à contacter

Ginette Poirier (Poste 109)



Calcul pratique

Montant avant taxes:	100.00 \$	ou	100.00\$
TPS (6%):	6.00 \$	*	1.1395
TVQ (7.5%)	7.95 \$		
Montant taxes inclus:	113.95 \$		113.95\$

Montant taxes inclus:			113.95\$
divisé par			1.1395
Montant avant taxes:			100.00\$

Manon Bergeron, CGA (Poste 103)

Le chiffre à retenir
1.1395

Budget provincial mars 2006 Quelques changements à retenir....

Entreprises :

Crédit pour Stage en Milieu de travail

Ce crédit qui devait se terminer au 31 décembre 2006 devient un crédit permanent. Le plafond de la dépense admissible a été majoré à 750 \$ ou 600 \$ par semaine selon les conditions et le taux horaire d'un stagiaire passe à 18\$ après le 31 décembre 2006.

Crédit d'impôt remboursable relatif à la déclaration des pourboires

Inclus maintenant la portion touchant;

1. Jours fériés
2. Journées de congé pour raisons familiales ou parentales.

Particuliers :

Laissez-passer de transport en commun

Depuis le 1er avril 2006, le remboursement d'abonnement pour se rendre au travail est un avantage non imposable pour l'employé et une déduction admissible pour l'employeur.

Changement au crédit d'impôt pour dividende

(Mesure harmonisée avec le fédéral)

Pour les dividendes admissibles, soit ceux reçus de grandes sociétés:

- Dividende majoré de 45%
- Crédit d'impôt de 11.9% du dividende majoré.

Autres dividendes:

- Dividende majoré de 25%
- Crédit d'impôt de 8% du dividende majoré.

Budget fédéral mai 2006 Quelques changements à retenir....

Entreprises :

Plafond des affaires

La déduction accordée aux petites entreprises passe de 300 000 \$ à **400 000 \$ à compter du 1er janvier 2007.**

Taux d'imposition PME

Diminution du taux à:

- 11.5% au 1er janvier 2008
- 11% au 1er janvier 2009

Particulier :

Dividende de grandes sociétés

- Dividendes majorés de 45 %
- Crédit d'impôt de 19 % du dividende majoré.

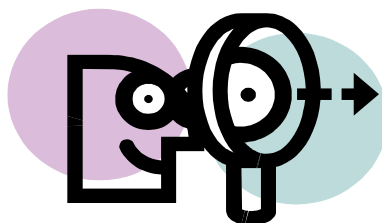
Pour les dividendes payés après 2005.

Crédit d'impôt pour la condition physique des enfants

Crédit d'impôt non remboursable pour frais d'inscription (max: 500\$) pour un enfant de moins de 16 ans à compter de l'année d'imposition 2007.

Laissez-passer de transport en commun

Nouveau crédit d'impôt non remboursable à compter de juillet 2006 concernant le coût des laissez-passer mensuels.



**Ne tardez pas aller voir
notre nouveau site www.groupedesrochers.com**

Notre force, une équipe visionnaire !

Notre équipe, des gens qualifiés et créatifs possédant une grande expertise !

Pour nous joindre : 514.381.7355

Jean Des Rochers , CGA Poste 104 jdesrochers@groupepedesrochers.com

Manon Bergeron, CGA Poste 103 mbergeron@groupepedesrochers.com

Stéphanie Rivest, CGA Poste 115 srivest@groupepedesrochers.com

Alain Paré, CGA Poste 106 apare@groupepedesrochers.com

Ginette Poirier Poste 109 gpoirier@groupepedesrochers.com

Mariana Tita Poste 108 mtita@groupepedesrochers.com

**Vous voulez
prendre des
notes?
Utilisez
notre
bloc notes!**



**Allez voir sans tarder notre nouveau site
www.groupepedesrochers.com**